



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**Numéro spécial**



*Date de publication : le 20 septembre 2016*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE

Numéro spécial

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt**

- Décision DRAAF-ACAL/SG/2016-16 de subdélégation de signature pour les actes relatifs à l'accomplissement des missions de l'établissement FranceAgriMer
- Décision N° DRAAF-ACAL/SG/2016-20 de subdélégation de signature pour la gestion des fonds européens
- Décision n° DRAAF-ACAL/SG/2016-18 portant subdélégation de signature pour le fonctionnement du service
- Décision N° DRAAF-ACAL/SG/2016-17 de subdélégation de signature pour les fonctions d'ordonnateur secondaire délégué, de responsable de budget opérationnel de programme (RBOP) et de responsable d'unités opérationnelles (RUO)

***Date de publication : le 20 septembre 2016***



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE

PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE – CHAMPAGNE-ARDENNE – LORRAINE

**Direction régionale  
de l'alimentation,  
de l'agriculture  
et de la forêt**

Décision DRAAF-ACAL/SG/2016-16 de subdélégation de signature pour les actes relatifs à l'accomplissement des missions de l'établissement FranceAgriMer.

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine,

Vu l'ordonnance n°2009-325 009 relative à la création de l'agence de service et de paiements et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Stéphane FRATACCI, préfet de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;

Vu l'arrêté ministériel du 1 janvier 2016 nommant M. Sylvestre CHAGNARD directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région ACAL ;

Vu la décision n° FranceAgriMer/ST/2016/01 du directeur général en date du 22 décembre 2015 portant délégation de signature au profit de M. Stéphane FRATACCI, préfet de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, en qualité de représentant territorial FranceAgriMer et d'ordonnateur délégué en résultant ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-26 en date du 4 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Sylvestre CHAGNARD directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour les actes nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement FranceAgriMer, notamment en son article 2 ;

Vu la décision de subdélégation DRAAF-ACAL/SG/2016-6 du 15 janvier 2016 ;

**Décide**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Subdélégation de signature est donnée aux agents de la DRAAF ci-après désignés, à l'effet de signer, tel que prévu à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2016-26, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement FranceAgriMer dans la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, à l'exception des actes nominatifs ou

interprétatifs de portée générale, dans les conditions suivantes :

- Mme MULLER Marie-Pierre, directrice-adjointe, Mrs. KIRCHHOFFER Laurent, FABBRI Benoît, directeurs adjoints,
- M GUYOT Patrice, secrétaire général,
- M AIMON Eric, secrétaire général adjoint,
- M. GUILLET Raphaël, chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- M. LEDOUX Hervé, adjoint au chef de service,
- Mme QUILLET Sophie, cheffe de pôle FAM et filières
- M BIDARD DE LA NOE Patrick, responsable d'antenne du pôle FranceAgriMer et filières à METZ,
- M AUBRY Dominique, responsable d'antenne du pôle FranceAgriMer et filières à Châlons en Champagne,
- Mme HARDY Agnès, responsable d'antenne du pôle FranceAgriMer et filières à Strasbourg
- M. MALLET Philippe, gestionnaire grandes cultures, appui OCM viti-vinicole au pôle FranceAgriMer à Châlons-en-Champagne.

**ARTICLE 2 :**

La présente décision abroge la décision de subdélégation DRAAF-ACAL/SG/2016-9 du 31 mars 2016.

**ARTICLE 3 :**

La présente décision sera déposée auprès du secrétariat général pour les affaires régionales pour publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.

Fait à Châlons en Champagne, le 14 septembre 2016

Le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt



Sylvestre CHAGNARD



**Direction régionale  
de l'alimentation,  
de l'agriculture  
et de la forêt**

Décision N° DRAAF-ACAL/SG/2016-20 de subdélégation de signature pour la gestion des fonds européens

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Stéphane FRATACCI, préfet de la région ACAL ;

VU l'arrêté ministériel du 1 janvier 2016 nommant M. Sylvestre CHAGNARD directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région ACAL ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-12 du 4 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Sylvestre CHAGNARD, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région ACAL, pour la gestion des Fonds Européen : fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), le fonds européen pour la pêche (FEP), et le Fonds européen pour le développement régional (FEDER) ;

VU la circulaire du Premier ministre du 13 avril 2007 relative au dispositif de gestion, de suivi et de contrôle des programmes cofinancés par le fonds européen de développement régional (FEDER), le fonds social européen (FSE), le fonds européen pour la pêche (FEP), le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour la période 2007-2013 ;

## **DECIDE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvestre CHAGNARD, subdélégation de signature est donnée à Mme MULLER Marie-Pierre, et Mrs. KIRCHHOFFER Laurent, et

FABBRI Benoit, directeurs adjoints, ainsi qu'à M. Eric AIMON secrétaire général par intérim, et Mme Anne-Marie INQUIETE, chef du pôle budget et logistique du secrétariat général, à l'effet de signer tous documents relatifs aux fonds européens, pour l'ensemble des dispositions prévues aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral susvisé :

## **Article 2 :**

Subdélégation de signature est donnée aux agents de la DRAAF ci-après désignés, à l'effet de signer tous documents relatifs aux fonds européens, pour l'ensemble des dispositions prévues aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral susvisé :

M. Raphaël GUILLET, faisant fonction de chef de service régional d'économie agricole et agroalimentaire (SREAA), pour l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle, à l'évaluation et à la gestion des dossiers de subvention des fonds européens FEADER, FEP, FEDER ;

M Hervé LEDOUX, chef de service adjoint du SREAA, pour l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle, à l'évaluation et à la gestion des dossiers de subvention des fonds européens FEADER, FEP, FEDER ;

Mme Nathalie GOURBEAU, chef du pôle suivi des programmations au SREAA, pour l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle, à l'évaluation et à la gestion des dossiers de subvention des fonds européens FEADER, FEP, FEDER, à l'exception des conventions ou arrêtés d'attribution de subvention ;

Mme JAMMET Anabel, chef du pôle compétitivité des entreprises au SREAA, pour l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle, à l'évaluation et à la gestion des dossiers de subvention des fonds européens FEADER, FEP, FEDER, à l'exception des conventions ou arrêtés d'attribution de subvention ;

M. Jean-François LAIGRE, faisant fonction de chef de service régional de la forêt et du bois (SERFOB), pour l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle, à l'évaluation et à la gestion des dossiers de subvention des fonds européens FEADER relevant du secteur forêt-bois ;

M. Hervé RICHARD, chef du pôle gestion forestière durable au SERFOB, pour l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle, à l'évaluation et à la gestion des dossiers de subvention des fonds européens FEADER relevant du secteur forêt-bois ;

M. Stéphane VIADER, chef de pôle animation et soutien à la filière forêt-bois au SERFOB, pour l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle, à l'évaluation et à la gestion des dossiers de subvention des fonds européens FEADER relevant du secteur forêt-bois ;

M Max LOUETTE, faisant fonction de chef de service régional formation et développement, SRFD pour l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle, à l'évaluation et à la gestion des dossiers de subvention des fonds européens FEADER mesure 111 « formation et diffusion » à l'exception des conventions ou arrêtés d'attribution de subvention

Mme RASQUIN Peggy, chef de service adjoint,(SRFD) pour l'ensemble des documents

liés à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle, à l'évaluation et à la gestion des dossiers de subvention des fonds européens FEADER mesure 111 « formation et diffusion » à l'exception des conventions ou arrêtés d'attribution de subvention

M. Florent FLAMION, chef du pôle formation professionnelle au service régional de formation et de développement (SRFD), pour l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle, à l'évaluation et à la gestion des dossiers de subvention des fonds européens FEADER mesure 111 « formation et diffusion » à l'exception des conventions ou arrêtés d'attribution de subvention.

**Article 3 :**

la présente décision annule les décisions antérieures.

**Article 4 :**

La présente décision sera au recueil des actes administratifs.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 14 / 09 / 16

Le directeur de la DRAAF  
Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne



Sylvestre CHAGNARD







Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE – CHAMPAGNE-ARDENNE – LORRAINE

Direction régionale  
de l'alimentation,  
de l'agriculture  
et de la forêt

Décision n° DRAAF-ACAL/SG/2016-18  
portant subdélégation de signature pour le fonctionnement du service

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-  
Champagne-Ardenne-Lorraine,

VU le code rural ;

VU le code Forestier ;

VU le code des marchés publics ;

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Stéphane FRATACCI, préfet de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, préfet de zone de défense et de sécurité Est, préfet du bas-Rhin ;

VU l'arrêté ministériel du 1 janvier 2016 nommant M. Sylvestre CHAGNARD directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt portant du 4 janvier 2016 portant nomination de Mme Marie-Pierre MULLER, M Laurent KIRCHHOFFER et M Benoît FABBRI en qualité de directeurs régionaux adjoints, de l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016/05 du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-11 en date du 4 janvier 2016 donnant délégation de signature à

M. Sylvestre CHAGNARD, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région ACAL en matière de fonctionnement de ses services;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup> :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. CHAGNARD Sylvestre, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine et en application de l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°2016/11 du 4 janvier 2016 susvisé et de l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé, subdélégation de signature est donnée à Mme MULLER Marie-Pierre et KIRCHHOFFER Laurent, FABBRI Benoît, directeurs régionaux adjoints, de l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, à l'effet de signer au nom du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine tous les actes, décisions et correspondances pour l'ensemble des compétences mentionnées aux articles 1, 2 et 3 de l'arrêté préfectoral n° 2016/11 du 4 janvier 2016 susvisé et à l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé.

### Article 2 :

Pour les matières mentionnées aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n°2016/11 du 4 janvier 2016 susvisé ainsi qu'à l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé, délégation est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, l'ensemble des actes, décisions et correspondances comme suit :

#### 1° En matière d'administration générale :

- M GUYOT Patrice, secrétaire général , M. AIMON Eric, secrétaire général adjoint, M BRESSOLETTE Pierre-Irénée, chef d'antenne de Strasbourg, et Mme INQUIETE Anne-Marie cheffe du pôle budget, dans la limite des attributions du secrétariat général.
- Mme CARBONNEAUX Isabelle, cheffe du pôle formation continue dans la limite des attributions de ce pôle,
- Mme NGUYEN Thang Nga, cheffe par intérim du pôle missions et systèmes d'information, dans la limite des attributions de ce pôle.

#### 2° en matière d'économie agricole et agroalimentaire,:

- M. GUILLET Raphaël, chef du service régional de l'économie agricole et agroalimentaire, et M LEDOUX Hervé son adjoint, dans la limite des attributions de ce service.
- Mme AUBRY Dominique, M. BIDARD DE LA NOE Patrick, Mme HARDY Agnès responsables d' antenne du pôle FranceAgriMer et filières, dans la limite des attributions des antennes de proximité.
- Mme GOURBEAU Nathalie, cheffe du pôle suivi des programmations, dans la limite des attributions de ce pôle.
- Mme JAMMET Anabel , cheffe du pôle compétitivité des entreprises, dans la limite des attributions de ce pôle.

#### 3° en matière de formation et du développement :

7° en matière d'établissement et de diffusion de statistiques et des données économiques agricoles, forestières agroalimentaires et agro-environnementales :

- M. WILMES Claude, chef du service régional de l'Information Statistique et Économique, dans la limite des attributions de ce service.
- M. TISON Michel, chef du pôle synthèses et conjoncture, dans la limite des attributions de ce pôle.
- M. SKRABO Sylvain, chef du pôle études et diffusion, dans la limite des attributions de ce pôle.
- M. JACQUEMOT Benoît chef du pôle enquêtes et analyse territoriale, dans la limite des attributions de ce pôle.
- M. SCHULTZ Sébastien, chef du pôle réseau des nouvelles des marchés (RNM) et veille territoriale, dans la limite des attributions de ce pôle.

Délégation est donnée, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, les correspondances et avis rendus au titre de l'application de l'article D 722-3 du code rural et de la pêche maritime relatif aux demandes de levée de présomption de salariat des entrepreneurs de travaux forestiers à

M. SCHILT Christophe, chargé de mission emploi et ruralité

### **Article 3 :**

La présente décision abroge la décision DRAAF-ACAL/SG/2016-10 du 31 mars 2016 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 14 septembre 2016

Le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt



Sylvestre CHAGNARD

- M. LOUETTE Max, chef du service régional de la formation et du développement, et Mme RASQUIN Peggy adjointe au chef de service, dans la limite des attributions de ce service.
- M. GERARD Benjamin, chef du pôle pilotage des formations et gestion des moyens, dans la limite des attributions de ce pôle.
- M. FLAMION Florent, chef du pôle formations professionnelles continues, apprentissage et territoires, dans la limite des attributions de ce pôle.
- M. BRAUN José, chef du pôle examens et responsable d'antenne du service régional de la formation et du développement, dans la limite des attributions de ce pôle et de celles de l'antenne de proximité de Strasbourg.
- M. CONCEICAO Philippe, chef du pôle éducation et animation, dans la limite des attributions de ce pôle.
- Mme BRASSENS Sylvie, responsable d'antenne du service régional de la formation et du développement à Châlons en Champagne, pour les actes relevant de cette antenne

4° en matière de prestations comptables, pour les missions exercées par le centre de prestations comptables mutualisé des services déconcentrés des ministères respectivement en charge de l'agriculture et l'écologie en région :

- Mme BLACHUT Laurence, cheffe de service du centre de prestations comptables mutualisé, dans la limite des attributions de ce service.
- Mme RIGOLLET Marie-Chantal, cheffe d'antenne de proximité de Châlons-en-Champagne, dans la limite des attributions de cette antenne.  
M. BOUHER Alain, et Mme VINET Marie-France, respectivement chef et adjointe au chef de l'antenne de proximité de Metz., dans la limite des attributions de cette antenne.
- Mme THUET Nadine cheffe d'antenne de proximité de Strasbourg, dans la limite des attributions de cette antenne.

5° En matière de politique de l'alimentation :

M HAESSLER Christian, chef de service régional de l'alimentation, et Mme PINARD Annick adjointe au chef de service , dans la limite des attributions de ce service.

- Mme GRIMONT Évelyne, cheffe du pôle inspections mutualisées site de Reims, dans la limite des attributions de ce pôle.
- Mme MAURICE Isabelle, cheffe du pôle inspections mutualisées site de Strasbourg, dans la limite des attributions de ce pôle.
- Mme NICOLEY Catherine, cheffe du pôle inspections mutualisées site de Metz, dans la limite des attributions de ce pôle.
- M. GERLIER Matthieu, chef du pôle coordination, pour les actes relevant de ce pôle.
- M. GIRAULT Denis, pour le pôle santé des forêts Nord-Est, pour les actes relevant de ce pôle.

6° en matière de forêt et du bois :

- M. LAIGRE Jean-François, chef de service régional de la forêt et du bois, et M. VIADER Stéphane, adjoint au chef de service dans la limite des attributions de ce service.
- M. PITON Hervé, chef du pôle gestion forestière durable, dans la limite des attributions de ce pôle,

PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE – CHAMPAGNE-ARDENNE – LORRAINE

**Direction régionale  
de l'alimentation,  
de l'agriculture  
et de la forêt**

Décision N° DRAAF-ACAL/SG/2016-17

de subdélégation de signature pour les fonctions d'ordonnateur secondaire délégué, de responsable de budget opérationnel de programme (RBOP) et de responsable d'unités opérationnelles (RUO)

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine,

VU le code rural ;

VU le code Forestier ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code des marchés publics ;

VU le code de l'éducation ;

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Stéphane FRATACCI, préfet de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, préfet de zone de défense et de sécurité Est, préfet du bas-Rhin ;

VU l'arrêté ministériel du 1 janvier 2016 nommant M. Sylvestre CHAGNARD directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt portant du 4

janvier 2016 portant nomination de Mme Marie-Pierre MULLER, M Laurent KIRCHHOFFER et M Benoît FABBRI en qualité de directeurs régionaux adjoints, de l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016/05 du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;

VU l'arrêté préfectoral 2016-11 en date du 4 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. CHAGNARD Sylvestre, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région ACAL pour le fonctionnement de la DRAAF ;

VU l'arrêté préfectoral 2016-13 en date du 4 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. CHAGNARD Sylvestre, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région ACAL en qualité de responsable délégué de budget opérationnel de programme régional ;

VU l'arrêté préfectoral 2016-14 en date du 4 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. CHAGNARD Sylvestre, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région ACAL en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. CHAGNARD Sylvestre, directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine et pour l'ensemble des matières mentionnées dans les arrêtés préfectoraux n° 2016/13 et 2016/14 subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, l'ensemble des actes décisions et correspondances comme suit :

Mme MULLER Marie-Pierre et Mrs. KIRCHHOFFER Laurent, FABBRI Benoît, directeurs adjoints,

M GUYOT Patrice, secrétaire général et M AIMON Eric, secrétaire général adjoint

et en cas d'empêchement de Mrs GUYOT Patrice et AIMON Eric la délégation pourra être exercée par Mme INQUIETE Anne-Marie, cheffe du pôle budget du secrétariat général.

#### **Article 2 :**

Pour les matières mentionnées à l'article 1° de la présente décision, subdélégation est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer nom du directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine l'ensemble des actes décisions et correspondances, dans la limite de leurs attributions, comme suit :

-1°) Pour l'unité opérationnelle UO du BOP central du programme 154 :

M. GUILLET Raphaël, chef de service régional d'économie agricole et agroalimentaire  
M. LEDOUX Hervé, adjointe au chef de service

M. JAMMET Anabel, cheffe du pôle compétitivité des entreprises  
Mme GOURBEAU Nathalie, cheffe du pôle suivi des programmations

- 2°) Pour l'unité opérationnelle UO du BOP central du programme 149 :

M. LAIGRE Jean-François, chef de service régional de la forêt et du bois,  
M. VIADER Stéphane, adjoint au chef de service, chef du pôle animation et soutien à la  
filière forêt-bois  
M. RICHARD Hervé, chef du pôle gestion forestière durable  
M. SCHILT Christophe, chargé de mission emploi

- 3°) Pour le BOP déconcentré du programme 206 et son unité opérationnelle régionale:

M HAESSLER Christian, chef de service régional de l'alimentation  
Mme PINARD Annick, adjointe au chef de service

- 4°) Pour l'unité opérationnelle UO du BOP central du programme 215 :

M. WILMES claude, chef de service régional de l'information statistique et économique

- 5°) Pour le BOP déconcentré du programme 215 et son UO régionale :

M. BRESSOLETTE Pierre-Irénée, responsable de l'antenne de Strasbourg du secrétariat  
général  
Mme WROTONY Anne-Marie, gestionnaire au pôle budget et logistique du secrétariat  
général

- 6°) Pour l'unité opérationnelle UO du BOP déconcentré du programme 143 :

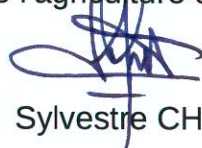
M. LOUETTE Max, chef de service régional de la formation et du développement  
Mme RASQUIN Peggy, adjointe au chef de service  
M. GERARD Benjamin, chef du pôle pilotage des formations et gestion des moyens,  
dans la limite des attributions du pôle  
M. BRAUN José, chef du pôle examens et responsable d'antenne de Strasbourg, dans la  
limite des attributions du pôle.

### **Article 3 :**

La présente décision abroge la décision DRAAF/ACAL/SG/2016-11 du 15 janvier 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 14 septembre 2016

Le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt



Sylvestre CHAGNARD



